





PARTIE

3

COMMENT
RÉPONDRE
?



2 ÉTAPES POUR REJOINDRE L'APPEL DES 30 !

ÉTAPE 1 : DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE → → → → → → → → → → → → → → → →

Cette étape correspond à une manifestation d'intérêt. Dans son dossier, le candidat se présente, décrit son projet et montre en quoi il répond aux besoins exprimés dans le cahier des charges de l'appel à projets.

ÉTAPE 2 : DÉPÔT D'UN DOSSIER PROJET → → → → → → → → → → → → → → → →

Si son dossier de candidature est présélectionné, le candidat dépose ensuite un dossier projet dans lequel il détaille son projet de manière plus complète.



BON À SAVOIR

- > Dans les pages suivantes, vous trouverez toutes les informations techniques et pratiques pour pouvoir constituer vos dossiers de candidature et vos dossiers projet.



ATTENTION !

L'Appel des 30 ! n'est pas un appel d'offres :

vous pouvez constituer librement vos dossiers. Il n'y a pas de « dossier type » à remplir, ni de liste précisant les documents obligatoires à fournir pour répondre à l'appel à projets. Si une information manque, vous serez contacté par la Métropole de Lyon et ses partenaires. Aucun candidat ne sera éliminé en cas d'oubli ou de document manquant.



LES MODALITÉS PRATIQUES DE DÉPÔT DES DOSSIERS



DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

30
OCTOBRE
2018



DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS PROJET

28
FÉVRIER
2019

LES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET LES DOSSIERS PROJET :

- > peuvent être rédigés en français OU en anglais,
- > doivent être fournis chacun en 3 exemplaires : 2 exemplaires papier + 1 exemplaire sous forme numérique,
- > peuvent être envoyés par voie postale à l'adresse ci-dessous, dans un **pli recommandé avec avis de réception** OU glissés dans une enveloppe fermée et **remis en main propre contre récépissé avant 17h** à l'adresse ci-dessous.

Monsieur le Président de la Métropole de Lyon

Mission Vallée de la Chimie / Appel des 30
Délégation Développement économique, emploi et savoirs
20 rue du Lac
CS 33569
69505 Lyon Cedex 03



BON À SAVOIR

- > Vous pouvez consulter tous les documents relatifs à l'Appel des 30 ! sur le site :

www.appeldes30.fr



ATTENTION !

Les dossiers de candidature à l'Appel des 30 ! et les dossiers projet qui arriveront après ces dates ne pourront pas être étudiés !



ÉTAPE 1 : DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

2018

30 AOÛT

SEPTEMBRE/OCTOBRE

30
OCTOBRE

**LANCEMENT
DE L'APPEL
DES 30 !**

**VISITES
DES SITES**

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION
DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

**QUI ORGANISE
LES VISITES ?**

Elles sont organisées par la Métropole de Lyon et les propriétaires des sites. Pour des raisons logistiques, les candidats sont regroupés.

**QUELLES INFORMATIONS FOURNIR
DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE ?**

Vous pouvez joindre tous les documents qui vous semblent utiles pour présenter de manière synthétique :

- > **votre entreprise**, par exemple : identité, appartenance à un groupe, historique, savoir-faire, produits, services, marchés, effectifs, chiffre d'affaires, certifications éventuelles, références, etc.
- > **les grandes lignes de votre projet dans la Vallée de la Chimie** et en quoi il s'inscrit dans l'un des axes développés dans la partie 2 du cahier des charges,
- > **vos besoins** (par exemple, foncier/immobilier, services et utilités à proximité, recrutement, desserte de transport en commun, etc.) et **comment vous souhaitez être accompagné par la Métropole** pour mener à bien votre projet,
- > éventuellement **un ou plusieurs sites d'implantation** sur lesquels vous souhaiteriez développer votre projet.

15 NOVEMBRE

PRÉSÉLECTION DES CANDIDATS

- > **Vous êtes une association ou un collectif d'habitants/de salariés**, vous pouvez présenter votre structure, par exemple : identité, date de création, statuts, localisation, membres, domaines d'activités, objectifs, publics visés, partenaires, actions éventuellement déjà mises en place, etc.



BON À SAVOIR

- > Il est possible de demander à la Mission Vallée de la Chimie d'anonymiser votre dossier et de définir le niveau d'information qui peut ou non être porté à la connaissance des partenaires.

COMMENT LES DOSSIERS SONT-ILS PRÉSÉLECTIONNÉS ?

La Métropole de Lyon et ses partenaires analysent les candidatures et en présélectionnent certaines en fonction de différents critères :

- > entreprise en lien avec les secteurs de la chimie, de l'énergie et de l'environnement,
- > structure en lien avec l'écosystème de la Vallée de la Chimie,
- > pertinence du projet,
- > adéquation du projet avec les besoins exprimés dans le cahier des charges, etc.

Elle peut formuler des recommandations à certains candidats pour enrichir leur projet et/ou les réorienter vers d'autres sites d'implantation que ceux qu'ils avaient sollicités dans leur dossier de candidature.



ÉTAPE 2 : DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER PROJET

2018

28 NOVEMBRE

SPEED MEETING LORS DU SALON POLLUTEC À LYON

EN QUOI CONSISTE LE SPEED MEETING ?

Organisé par la Métropole de Lyon au sein du salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement POLLUTEC, il marque formellement le démarrage de la phase de projet. Il permet aux candidats présélectionnés d'enrichir leur projet en rencontrant :

- > des propriétaires de foncier et d'immobilier,
- > des porteurs de programmes immobiliers,
- > des partenaires techniques,
- > des partenaires financiers,
- > d'autres candidats, etc.

2019

28
FÉVRIER

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS PROJET

QUELLES INFORMATIONS FOURNIR DANS VOTRE DOSSIER PROJET ?

Lors de cette étape, vous devez fournir un dossier plus complet, afin de démontrer la viabilité de votre projet. Vous trouverez des exemples d'informations à fournir aux pages 90 et 91 du cahier des charges.



BON À SAVOIR

- > Il est possible de demander à la Mission Vallée de la Chimie d'anonymiser votre dossier et de définir le niveau d'information qui peut ou non être porté à la connaissance des partenaires.

30 AVRIL

SÉLECTION DÉFINITIVE DES LAURÉATS

COMMENT LES LAURÉATS SONT-ILS SÉLECTIONNÉS ?

Une nouvelle phase d'analyse et de sélection des dossiers est réalisée par la Métropole de Lyon et ses partenaires selon différents critères d'évaluation (voir page 92 du cahier des charges). Les lauréats peuvent ensuite poursuivre l'élaboration de leur projet en bénéficiant des modalités d'accompagnement mises en place par la Métropole. Les propriétaires des fonciers et des immobiliers ou les bénéficiaires des offres de services restent, au final, décisionnaires dans les choix des projets susceptibles de se réaliser.

À PARTIR DE MAI

CONSOLIDATION PUIS RÉALISATION DES PROJETS

COMMENT LES LAURÉATS SONT-ILS ACCOMPAGNÉS ?

Ils bénéficient de prestations d'ingénierie technique, réglementaire et financière pour faciliter l'aboutissement de leurs projets (voir page 94 du cahier des charges).
À l'issue de cette étape, la mise à disposition des fonciers est contractualisée (cessions, baux, etc.) et les travaux peuvent démarrer.



COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER PROJET ?

Vous pouvez y joindre tous les documents qui vous semblent utiles pour :

PRÉSENTER VOTRE CANDIDATURE

Par exemple :

- > **une présentation synthétique de votre entreprise/ structure ou de chacun des membres du groupement,**
- > **une présentation de l'équipe projet** et de son mode de gouvernance, particulièrement dans le cas d'un groupement : mandataires, partenaires, financeurs, opérateurs, concepteurs/maîtres d'œuvre, experts, bureaux d'études techniques, exploitants, utilisateurs, etc. Les missions de chaque acteur doivent être précisées selon les phases de conception, réalisation et exploitation.

PRÉSENTER VOTRE PROJET

Par exemple :

- > **la description de votre projet** dans la Vallée de la Chimie,
- > **votre stratégie, vos objectifs et votre positionnement,**
 - si vous êtes une entreprise, en quoi votre projet s'inscrit bien dans **la programmation chimie-énergie-environnement** présentée dans le cahier des charges,
 - si vous êtes une association ou un collectif, en quoi votre projet s'inscrit bien dans **l'écosystème de la Vallée de la Chimie,**
 - si vous envisagez de construire sur un foncier nu, **le détail du programme de construction et des usages envisagés** précisant notamment la répartition des surfaces de plancher par destination (bureaux, laboratoires, locaux d'activités, entrepôts, etc.),
 - si vous envisagez d'investir un local existant, **le détail du programme d'aménagement et des usages envisagés,**
 - s'il est possible de le connaître : **le nombre d'emplois prévus** avec une répartition par type (production, recherche, tertiaire, logistique, etc.), l'évolution prévisionnelle à 5 ans et les perspectives de recrutement de candidats peu qualifiés,
- > **des éléments technico-économiques** : chiffrage, business model, etc.,
- > **le montage juridique envisagé** (location, acquisition, etc.). Sur ce point, les candidats peuvent formuler une offre de prix directement aux propriétaires sans que celle-ci n'apparaisse dans le dossier projet. La négociation foncière entre candidat et propriétaire demeure confidentielle et elle a, par ailleurs, vocation à se poursuivre après la phase de sélection des projets,
- > **le calendrier prévisionnel** du projet.

POUR LES PROJETS LES PLUS AVANCÉS, PEUVENT ÊTRE FOURNIS AUSSI

- > **une note d'implantation urbaine** détaillant :
 - la compréhension du contexte et de l'environnement urbain et paysager du site retenu, l'insertion du projet et les interactions avec les parcelles proches et la structure urbaine environnante,
 - le traitement paysager, l'orientation des bâtiments, les principes de desserte, etc.
 - une présentation du projet architectural (esquisse, plan masse) précisant les performances environnementales et énergétiques visées des bâtiments et explicitant les choix constructifs et de matériaux retenus (notamment au regard des contraintes de construction liées au Plan de Prévention des Risque Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie),
 - une ou plusieurs perspectives permettant de visualiser l'insertion du projet dans le site et son environnement immédiat,
- > **la description des moyens structurels, constructifs et/ou organisationnels** proposés par le candidat pour répondre aux prescriptions du PPRT de la Vallée de la Chimie.



BON À SAVOIR

- > La Mission Vallée de la Chimie peut vous accompagner dans la constitution de votre dossier projet : conseils, aide à la rédaction, réponses à vos questions...

N'hésitez pas à la contacter !

LES DOSSIERS PROJET : COMPRENDRE LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Qualité du profil du candidat/du groupement

**Je suis une entreprise
dans le secteur chimie-énergie
environnement**

**Je suis une entreprise de services,
une association ou un collectif
d'habitants/de salariés**

- > Adéquation avec les cibles chimie-énergie-environnement de l'Appel des 30 !

- > Lien avec l'écosystème de la Vallée de la Chimie.

Impact du projet sur le territoire (économique, emplois, qualité de vie...)

- > Renforcement de l'écosystème industriel existant.
- > Contribution à la dynamique de renouvellement économique (mise en œuvre d'activités avec une forte dimension cleantech et innovation).
- > Développement de synergies concrètes avec les industriels en place.
- > Création de nouveaux emplois, dont des emplois accessibles à des candidats peu qualifiés.

- > Développement d'un service/ d'une offre innovant(e).
- > Amélioration du cadre de travail et/ou du cadre de vie dans la Vallée.
- > Impact positif sur l'environnement.
- > Création de nouveaux emplois.

Attractivité du projet en matière d'immobilier et d'aménagement

- > Mise en œuvre de solutions innovantes permettant de concilier les contraintes de pollution des sols et de risques technologiques, tout en assurant la protection des personnes et en préservant la faisabilité économique du projet.
- > Qualité architecturale du projet : qualité des bâtiments/sites, traitement des abords, performance dans l'insertion paysagère et urbaine du site.

Viabilité financière

- > Solidité financière intrinsèque du candidat/groupement.
- > Capacité du projet à minimiser la mobilisation de financements publics, notamment dans le domaine de l'aménagement.



BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS

Des interlocuteurs sont disponibles à tout moment pour répondre à vos questions.

→ SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT L'APPEL À PROJETS ET LA CONSTITUTION DES DOSSIERS, VOUS POUVEZ CONTACTER AU SEIN DE LA MISSION VALLÉE DE LA CHIMIE



Julien LAHAIE

Directeur
06.89.50.46.50
jlahaie@grandlyon.com

Caroline PRIEUR

Chef de projet Industrie
06.30.52.65.27
carolineprieur@grandlyon.com

Fabien BORDON

Chef de projet
Développement Durable
06.68.06.55.33
fbordon@grandlyon.com

→ SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES, VOUS POUVEZ CONTACTER LES SERVICES DE LA DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Unité Risques Technologique et Miniers

04.26.28.60.00
pr.dreal-rhone-alpes@
developpement-durable.gouv.fr

Unité Territoriale Rhône-Saône

04.72.44.12.00
ut69.dreal-rhone-alpes@
developpement-durable.gouv.fr

ET APRÈS ? LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS DE L'APPEL DES 30 !

L'Appel des 30 ! propose un dispositif d'accompagnement au cas par cas des lauréats dans 2 grands domaines d'expertise : l'ingénierie technique et réglementaire et l'ingénierie financière. Le but étant de les soutenir tout au long de la réalisation de leurs projets.

DES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE SUR MESURE

Communication

Communication et promotion sur les projets retenus, puis réalisés.

Conception urbaine et architecturale

L'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon, composée d'OMA (Office for Metropolitan Architecture), BASE et SUEZ ENVIRONNEMENT, conseille et assiste les porteurs de projets :

- > réalisation de fiches de lots et de cahiers des charges,
- > mission d'architecte en chef,
- > compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- > conseil en matière d'architecture industrielle et de prise en compte des risques technologiques, etc.



Suivi administratif et réglementaire

En lien avec les services de l'État compétents (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, DDT du Rhône et DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes).

Aménagement et viabilisation des sites

La Métropole de Lyon accompagne les porteurs de projets dans le cadre de la mise en place d'opérations d'aménagement (viabilisation, réseaux, distribution, infrastructures de desserte, etc.) sur les sites prioritaires d'implantation. Ces opérations sont réalisées à travers des Projets Urbains Partenariaux (PUP).

Ingénierie environnementale

La Métropole de Lyon et ses partenaires mettent à la disposition des porteurs de projets leur expertise en dépollution, démolition et prise en compte des risques technologiques. LADEME apporte ses expertises en matière de dépollution. La Métropole de Lyon assiste les porteurs de projets dans le cadre des autorisations réglementaires d'urbanisme et dans la préparation de leur dossier d'autorisation d'activité.

UNE INGÉNIERIE FINANCIÈRE PUBLIQUE ET PRIVÉE

Plusieurs outils, mobilisés par différents organismes financiers, sont susceptibles de soutenir financièrement les lauréats de l'Appel des 30 ! Ces ressources sont sollicitées tout au long du montage des projets et de leur déploiement, sous différentes conditions.

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

La direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME peut intervenir sur les problématiques de sols pollués, de friches industrielles et de conception urbaine. En tant qu'opérateur du programme Investissements d'Avenir, l'ADEME peut également financer des projets innovants visant à développer les filières industrielles de demain (énergies renouvelables, chimie verte, réseaux électriques intelligents, économie circulaire, véhicules du futur).

Pour connaître les modalités d'interventions de l'ADEME, rendez-vous sur le site www.ademe.fr

Bpifrance

Bpifrance intervient en partenariat avec les acteurs privés en financement ou en investissement. Il peut soutenir le financement de l'innovation, assurer la garantie bancaire de prêts, cofinancer aux côtés des banques des prêts à moyen et à long terme, contribuer au financement de besoins à court terme, investir en fonds propres et

en quasi-fonds propres.

Dans le cadre de l'Appel des 30 ! 3 outils sont mobilisables sous conditions d'éligibilité :

- > le prêt à moyen ou à long terme ou le crédit bail, en cofinancement avec les banques pour financer l'achat de terrains ou d'immeubles, des constructions, le transfert d'activité, la reprise d'entreprise,
- > la garantie du développement des PME et TPE (partage du risque du crédit accordé par la banque de l'entreprise),
- > le crédit-bail mobilier avec option d'achat ou la location financière pour financer les dépenses d'équipements de l'entreprise (matériel, véhicules, machines, outils, etc.).

Le groupe Caisse des dépôts (CDC)

Il peut investir dans des projets immobiliers (immeubles tertiaires, locaux d'activités et industriels) qui contribuent au développement économique des territoires ou qui répondent aux besoins d'entreprises créatrices d'emplois pérennes. Il intervient comme actionnaire minoritaire aux côtés d'investisseurs privés.

SOMUDIMEC

Il accompagne les entreprises en création, développement ou transmission avec plusieurs outils :

- > le crédit à moyen terme pour l'innovation d'une durée de 3 à 5 ans,

- > le crédit à long terme d'une durée de 8 à 15 ans pour accompagner le développement d'une entreprise (construction, acquisition de bâtiments, aménagement de locaux industriels),
- > le crédit-bail matériel (financement sur 3 à 7 ans à 100 % TTC) et le crédit-bail immobilier sur une durée de 10 à 20 ans,
- > la mobilisation du fonds de capital risque Rhône Dauphiné Développement qui peut intervenir sous la forme d'une souscription en capital (toujours minoritaire) ou en obligations convertibles pour accompagner des PME industrielles ou de services industriels qui connaissent une phase d'évolution importante.

Société de Financement Régional OSER ENR

OSER est un fonds d'investissement dédié au financement de projets d'énergies renouvelables en Auvergne-Rhône-Alpes : unités de méthanisation, fermes éoliennes, générateurs photovoltaïques, plateformes de biomasse, petites centrales hydrauliques, etc. OSER investit majoritairement sur des projets « prêts à construire » et ponctuellement sur des projets en phase de développement. Il intervient soit en fonds propres ou quasi fonds propres, soit en investisseur patient sur une durée pouvant aller jusqu'à 20 ans.